



Tribune de Genève SA
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 45'871
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 272.003
Abo-Nr.: 272003
Seite: 11
Fläche: 15'690 mm²

La Chambre américaine récompense Firmenich

Le groupe industriel genevois a été récompensé par la Swiss-American Chamber of Commerce

Le genevois Firmenich, spécialisé dans les parfums et les arômes, a reçu la semaine dernière le *Gallatin Award 2014*, décerné devant 250 invités par la Chambre de commerce américano-suisse.

C'est Patrick Firmenich, patron du groupe éponyme, qui a reçu cette distinction des mains de Peter Brabeck-Letmathe, président de Nestlé. Le *Gallatin Award*, du nom d'un Genevois émigré aux Etats-Unis où il est devenu secrétaire au Trésor sous la présidence de Thomas Jefferson, «récompense des personnages ayant fait preuve d'un engagement hors du commun en faveur de l'amélioration de la coopération entre les Etats-Unis et la Suisse».

Firmenich a notamment effectué de gros efforts dans le domaine de la protection de l'environnement. Des efforts notés par Peter White, directeur au World Business Council for Sustainable Development, une ONG basée à Genève qui fait pression sur les Etats et les multinationales pour qu'ils prennent des mesures dans le domaine sensible du développement durable.

Peter White a d'ailleurs insisté sur les importantes économies qui peuvent être réalisées si une firme prend en compte ces préoccupations: dans un grand site industriel, l'entretien de vastes zo-



Patrick Firmenich, patron du groupe éponyme. DR

nes naturelles est par exemple bien moins cher que celui d'infrastructures en béton armé.

Maître de cérémonie, Martin Naville, CEO de la Chambre, n'a pas manqué de poser une question «impertinente» à chaque orateur. «Si la Suisse devait importer quelque chose des Etats-Unis, ce serait quoi?» a-t-il demandé à Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat à l'Education, la Recherche et l'Innovation. Le Suisse a répondu: «La propension à prendre des risques.» La chose est connue mais mérite d'être rappelée. Ce que l'ambassadrice des Etats-Unis en Suisse, Suzi LeVine, n'a pas manqué de faire. Saisissant cette perche, elle a confirmé qu'«aucune stigmatisation en cas de faillite» ne pèse en règle générale, aux Etats-Unis, sur ceux qui créent une affaire. **R.R.**